

# COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

## PERIODE DU 25 MARS AU 11 JUIN 2024

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président donne connaissance au Comité Syndical des décisions qu'il a été appelé à prendre depuis le 25 mars 2024 :

### **N°2024-013 DU 25 MARS 2024 – CONTRAT DE PRESTATION ESPACES VERTS 2024**

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser l'entretien des espaces verts des ouvrages du syndicat,  
Considérant que la proposition de l'ADAPEI pour l'entretien des espaces verts du syndicat sur les communes de Menat, Montaigut, Neuf Eglise, Saint Eloy les Mines et Servant correspond aux besoins du Syndicat, pour un coût annuel de 6 685 € H.T facturé en deux échéances, l'une en juin d'un montant de 3 342,50 € HT et l'autre en octobre d'un montant de 3 342,50 € HT,

**Il a été décidé de signer le contrat d'entretien des espaces verts avec l'ADAPEI pour un montant de 6 685 € HT pour l'année 2024 et de signer tous documents relatifs à ce marché.**

### **N°2024-014 DU 04 AVRIL 2024 – DEGREVEMENTS POUR FUITES**

Considérant que le Syndicat a reçu 21 nouvelles demandes de dégrèvement situées sur les communes de Chaptuzat, Jozerand, St Ours les Roches, St Priest des Champs, Manzat, Pontgibaud, Effiat, St Eloy les Mines, Combronde, Youx, Les Ancizes, Servant, St Myon, St Pardoux et Neuf Eglise,

**Il a été décidé de statuer sur les demandes de dégrèvement de ces abonnés.**

### **N°2024-015 DU 04 AVRIL 2024 – DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE SUR LE LOGICIEL QGIS – CREATION DES FLUX WMW ET WFS POUR REPOSE AUX DT DICT**

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer le Système d'Information Géographique du Syndicat afin de :

- Transférer les plans sur le logiciel QGis,
- Créer les flux de données WMS et WFS afin d'automatiser la réponse aux DT et DICT,

Considérant l'offre de la société IMPULS MAP pour la somme de 15 400 € HT,

Considérant l'offre de la société 3 LIZ pour la somme de 3 300 € HT,

**Il a été décidé de signer les devis des entreprises :**

- **IMPULS MAP pour la somme de 15 400 € HT,**
- **3 LIZ pour la somme de 3 300 € HT.**

### **N°2024-016 DU 17 AVRIL 2024 – LOCATION DE PHOTOCOPIEUR**

Considérant que le précédent contrat de location d'un photocopieur A3 pour le dépôt de Saint Pardoux arrive à son terme,

Considérant qu'un tel photocopieur est nécessaire notamment pour pouvoir éditer les réponses aux Avis de Travaux Urgents (ATU) contenant les plans envoyés par ENEDIS ou GRDF, l'édition de ces plans étant obligatoire pour engager les travaux en respectant les règles de sécurité,

Considérant l'offre de la société KONICA MINOLTA Centre Loire pour la location d'un photocopieur A3 pour un loyer trimestriel de 180,00 € HT sur une durée de 21 trimestres, auquel s'ajouterait le prix des copies d'un montant de 0,0038 € HT pour les pages noires et de 0,038 € HT pour les pages couleurs,

**Il a été décidé de signer le bon de commande suivant avec la société KONICA MINOLTA Centre Loire :**

- **Contrat de location d'un photocopieur A3 pour un loyer trimestriel de 180,00 € HT sur une durée de 21 trimestres, auquel s'ajoute le prix des copies d'un montant de 0,0038 € HT pour les pages noires et de**

**0,038 € HT pour les pages couleurs (prix des pages bloqué pendant 3 ans puis augmentation de 5% sur les deux dernières années).**

**N°2024-017 DU 25 AVRIL 2024 – PRESTATION DE DROIT SOCIAL**

Considérant que pour la gestion des « Ressources Humaines », il est nécessaire d'avoir une assistance juridique concernant tous les problèmes inhérents aux relations individuelles et collectives du travail,

Considérant que le cabinet « Barthélémy Avocats », spécialiste en droit social, propose un renouvellement de l'abonnement droit social pour un montant identique aux années précédentes soit 6 000 € HT annuels auxquels s'ajoutent 7% de frais administratifs sur la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,

**Il a été décidé de renouveler l'abonnement droit social proposé par le cabinet « Barthélémy Avocats » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant annuel de 6 000 € HT auquel s'ajoutent 7% de frais administratifs, soit un montant total annuel de 6 420,00 € HT (7 704,00 € TTC).**

**N°2024-018 DU 06 MAI 2024 – DEGREVEMENTS POUR FUITES**

Considérant que le Syndicat a reçu 15 nouvelles demandes de dégrèvement situées sur les communes de St Ours les Roches, St Quentin sur Sioule, Youx, Chaptuzat, Vensat, Blot l'Eglise, Effiat, Servant, St Eloy les Mines, Espinasse et St Hilaire la Croix.

**Il a été décidé de statuer sur les demandes de dégrèvement de ces abonnés.**

**N°2024-019 DU 11 JUIN 2024 – AVENANT 2 DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT ET MISE A JOUR DU ZONAGE ASSAINISSEMENT EFFIAT**

Considérant que dans le cadre du marché confié à l'entreprise Coopérative d'Etudes en Eau et Assainissement (C2EA) au titre du « Programme 2021- Diagnostic assainissement et Mise à jour du zonage assainissement-EFFIAT », des prestations supplémentaires sont nécessaires, et qu'il y a donc lieu de régulariser par avenant l'augmentation du montant du marché,

Considérant que ces travaux en plus s'expliquent par l'ajout de tests au colorant et de tests à la fumée,

Considérant que le montant initial du marché « Programme 2021- Diagnostic assainissement et Mise à jour du zonage assainissement-EFFIAT », de 24 801,00 € HT doit donc être revu à la hausse pour un montant de 24 946,00 € HT.

**Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant pour le « Programme 2021- Diagnostic assainissement et Mise à jour du zonage assainissement-EFFIAT » augmentant le marché au nouveau montant de 24 946,00 € HT.**